



Question écrite posée par Monsieur Potelle :

Concerne : Pyramides des âges du personnel hors enseignement.

Bonjour,

Vu le non-renouvellement probable d'une grande partie du personnel communal partant à la retraite,

je souhaiterais disposer en format Excel

- une pyramide dégenrée des âges du personnel communal hors enseignement
Que signifie *dégenré* ?

- Les pyramides des âges classiques montrent les hommes d'un côté en bleu et les femmes de l'autre en rose. Je n'ai pas besoin de la distinction homme/femme; je préfère avoir tout le monde ensemble du même côté sans distinction.

- Ne pas utiliser des tranches d'âges mais distinguer chaque année.

- et, idéalement, une pyramide des âges inversée vers l'âge de la retraite
Donc une pyramide montrant combien de personnes vont a priori encore travailler 1 an, 2 ans, 3 ans, 4 ans, etc. jusqu'à l'âge de la première date à laquelle ils peuvent acter leurs droits à la retraite.

- Car deux personnes de 59 ans peuvent avoir un âge de départ à la retraite très différent ; 61 ans si elle a commencé à travailler à 18 ans sans interruption et 67 ans si elle a commencé à travailler plus tard et/ou a eu une carrière plus hachurée.

Réponse de Madame père :

Le tableau Excel ci-dessous reprend :

- une pyramide d'âges « dégenrée », c'est-à-dire sans distinction hommes/femmes, établie au 9 juillet 2025,
- les données détaillées par année de naissance afin d'en faciliter la lecture.

Quelques précisions méthodologiques :

- Pour garantir la pertinence de l'analyse, nous avons limité la sélection aux agents statutaires, aux contractuels à durée indéterminée sans clause résolutoire, ainsi qu'à certains cas spécifiques pour lesquels la fin de fonction n'est pas prévisible à court terme. Ont donc été exclus notamment les agents contractuels travaillant à la prestation, les CDD, les agents travaillant sous contrat de remplacement et certains CDI liés à des projets de durée déterminée.
- Ce choix vise à répondre au mieux à votre demande et à refléter précisément l'enjeu de la pyramide des âges dans une éventuelle politique de non-remplacement des départs à la retraite.

Concernant la deuxième demande (« pyramide inversée » jusqu'à la date possible de retraite), il est malheureusement impossible de fournir un résultat fiable **et pertinent**. En effet, seule une minorité d'agents a communiqué spontanément sa première date de départ, et rien ne les oblige à prendre leur retraite à cette échéance. Les informations disponibles sont donc parcellaires et très incertaines, en particulier pour les générations plus jeunes.

